

ORGANISÉ PAR



Appel Gratuit 24h/24 7jrs/7

116 000

ENFANTS DISPARUS

COORDINATION ET GESTION PAR DROIT D'ENFANCE

COLLOQUE ANNUEL

16 OCTOBRE 2019

SALLE LAROQUE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
AVEC LA PARTICIPATION DE MADAME LA DÉPUTÉE PERRINE GOULET

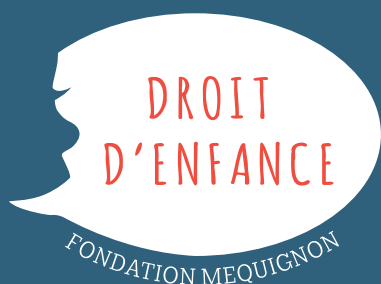


©Mariane Dubois

PROGRAMME

LA FUGUE

ESPACE DE MISE EN DANGER



DROIT
D'ENFANCE

FONDATION MEQUIGNON

Numéro d'appel d'urgence officiel et européen dédié aux familles victimes de disparition de mineur(s) ou jeune(s) majeur(s) non autonome(s) (moins de 25 ans). Droit d'Enfance est mandaté par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour coordonner et gérer le numéro.



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

LA FUGUE

ESPACE DE MISE EN DANGER

Droit d'Enfance et son équipe du 116 000 Enfants Disparus sont heureux de vous accueillir leur colloque annuel, au sein du Ministère des Solidarités et de la Santé. De 9h à 17h45, un panel d'experts, d'institutionnels et d'acteurs de terrain se réuniront pour aborder la thématique de la fugue comme espace de mise en danger.

“ Une fugue représente toujours une mise en danger du mineur. A ce titre, elle doit faire l'objet d'une attention particulière notamment en ce qui concerne la gestion du retour de l'enfant.

LA FUGUE DANS LA LOI ET SON EXISTENCE IMPLICITE AU TRAVERS D'ARTICLES DU CODE CIVIL ET DU CODE PÉNAL

La fugue ne fait pas l'objet d'une définition légale ni de dispositions particulières. Au sens policier, le mineur en fugue est celui qui a quitté son lieu de vie habituel, domicile ou institution et s'est soustrait à l'autorité de la personne ou des personnes qui en ont la garde.

Les fugues constituent, à près de 97 %, le motif de déclaration de disparition de mineurs dans les commissariats et les gendarmeries. Parmi celles-ci, les fugues signalées, le sont, en grande partie, par des lieux de placement. En 2018, 53 439 disparitions de mineurs ont été inscrites au fichier des personnes recherchées. Ce chiffre est en augmentation de 8 % par rapport à 2017.

La fugue peut être considérée comme une mise en danger du mineur et justifie l'application de l'article 375 du code civil qui permet au juge des enfants d'intervenir dans la situation d'un mineur en danger et de prendre des dispositions à son encontre. Le

code pénal, de son côté, effleure la situation de fugue :

- Il qualifie de délit le fait pour une personne de ne pas signaler la disparition d'un enfant mineur de moins de 15 ans. Ce délit met une obligation implicite sur les parents, et toute personne à qui est confié l'enfant, de faire un signalement si ce dernier était amené à disparaître.
- Il instaure l'obligation pour les services de police d'effectuer des diligences d'enquête dès lors qu'un signalement est fait concernant un mineur. En effet, le code pénal considère toute disparition de mineur comme une disparition inquiétante. Ceci entraîne l'inscription du mineur au fichier des personnes recherchées (FPR) et au système d'information schengen (SIS).

Le prononcé de mesures éducatives et les obligations découlant de la loi font naître la responsabilité des personnes à qui sont confiés le contrôle et l'organisation à long terme de la vie du mineur.

LES RISQUES AU COURS D'UNE FUGUE SONT NOMBREUX

Pour plusieurs jeunes, la fugue est l'occasion de faire l'expérience de diverses activités, certaines par plaisir, d'autres par nécessité (survie, protection...).

À ce propos, il n'est pas rare que les fugueurs développent des stratégies d'adaptation afin de rendre leur passage dans la rue le moins pénible possible. Le vol, l'usage de la violence, la consommation et le trafic de stupéfiants, l'usage de fausses identités et les activités liées au marché du sexe (prostitution, danse nue, massage érotique, pornographie...) sont au nombre des comportements relevant de ces stratégies.

Les jeunes fugueurs ou à risque de le devenir peuvent donc être confrontés à divers phénomènes (gang, délinquance, violence, toxicomanie, marché du sexe...) qui, à leur tour, peuvent être associés à un certain nombre de méfaits (troubles de l'alimentation, consommation et trafic de stupéfiants, abus physiques et sexuels, MST, grossesse non-désirée...), mais également de bienfaits (plaisir, argent, appartenance, liberté, pouvoir, respect, amour, tendresse...).



WWW.116000ENFANTSDISPARUS.FR

RETROUVER LES AVIS DE RECHERCHE - DES CONSEILS - DES LIVRETS DE PRÉVENTION...



PROGRAMME

COLLOQUE ANIMÉ PAR GAËLLE GUERNALEC LEVY
FONDATRICE DU SITE GYNGER

8H30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H00 OUVERTURE : MME PERRINE GOULET - DÉPUTÉE
1ère circonscription de la Nièvre

9H30 ÉTAT ACTUEL DE LA FUGUE ET DES CONDUITES ASSOCIÉES

PANORAMA DES FUGUES EN EUROPE ET ÉVOLUTION DES MISES EN DANGERS

Intervenant - Mme Aagje IEVEN, Secrétaire Générale de Missing Children Europe

FUGUES ET IDENTIFICATION DES CONDUITES À RISQUES EN FRANCE

Intervenant - Mme Carole GILMAS-ADEL, Cadre de coordination au 119 Enfance en danger

11H00 PAUSE CAFÉ

11H15 L'ACTION DES SERVICES JUDICIAIRES DANS UNE DISPARITION DE MINEUR

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA DISPARITION D'UN MINEUR

Intervenant - M. Denis MOTTIER, Chef d'escadron, section prévention de la délinquance, bureau de la sécurité publique à la DG de la gendarmerie nationale

GESTION DES SITUATIONS DE FUGUE ET MISSIONS DES BRIGADES DE LA PROTECTION DE LA FAMILLE

Intervenant - M. Jean-François GRUSELLE, Chef de la sûreté départementale d'Indre-et-Loire (37)

13H00 PAUSE DÉJEUNER

14H15 L'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES MINEURS FUGUEURS ET DE LEUR FAMILLE

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES PENDANT ET AU RETOUR DE LA FUGUE

Intervenant - Mme Samia HAMONIC, Chargée de dossiers au 116 000 Enfants Disparus

LA PLACE DE LA PÉDOPSYCHIATRIE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS AU RETOUR D'UNE FUGUE

Intervenant - Dr Michel BOTBOL, Pédopsychiatre

15H45 PAUSE CAFÉ

16H UNE PRÉVENTION DE LA FUGUE EST-ELLE POSSIBLE ?

QUE VEULENT DÉPLACER LES ADOLESCENTS QUAND ILS PENSENT À PARTIR EN FUGUE ?

Intervenants - Dr Patrick ALECIAN, Psychiatre, Pédopsychiatre, Psychanalyste membre de la SPP, Médecin coordinateur de la Maison des adolescents du 92 et Justine SERVIÈRES, Psychologue clinicienne

QUELLES RÉPONSES, EN MECS, POUR DES ADOLESCENTS FUGUEURS ?

Intervenants - Mme Anne-Yvonne SOVRANO, Directrice des

17H30 CONCLUSION DU COLLOQUE

Découvrez, tout au long de ce colloque, les illustrations réalisées en direct par Stéphane Danancier dit PAVO. Et retrouvez-le sur sa page Facebook @LAPAGEDEPAVO

FUGUES ET PROSTITUTION DES ENFANTS

Intervenant - M. Arthur MELON, Membre de l'ACPE (Agir Contre la Prostitution des Enfants)



LA PLACE DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DANS LA GESTION D'UNE DISPARITION D'UN MINEUR

Intervenant - Mme Pauline BIAIS, Substitut du Procureur de la République - DIFAJE - Tribunal de Grande Instance de Bobigny

ÉVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

Intervenant - Mme Valentine FOURNIER, Directrice territoriale de la PJJ des Yvelines (78)



14H15 L'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES MINEURS FUGUEURS ET DE LEUR FAMILLE

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES PENDANT ET AU RETOUR DE LA FUGUE

Intervenant - Mme Samia HAMONIC, Chargée de dossiers au 116 000 Enfants Disparus

LA PLACE DE LA PÉDOPSYCHIATRIE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS AU RETOUR D'UNE FUGUE

Intervenant - Dr Michel BOTBOL, Pédopsychiatre

PRÉSENTATION D'UN DISPOSITIF INNOVANT

Intervenant - M. Smain BOUCHIBA, Chef de service à DASA Mousqueton



15H45 PAUSE CAFÉ

16H UNE PRÉVENTION DE LA FUGUE EST-ELLE POSSIBLE ?

QUE VEULENT DÉPLACER LES ADOLESCENTS QUAND ILS PENSENT À PARTIR EN FUGUE ?

Intervenants - Dr Patrick ALECIAN, Psychiatre, Pédopsychiatre, Psychanalyste membre de la SPP, Médecin coordinateur de la Maison des adolescents du 92 et Justine SERVIÈRES, Psychologue clinicienne

QUELLES RÉPONSES, EN MECS, POUR DES ADOLESCENTS FUGUEURS ?

Intervenants - Mme Anne-Yvonne SOVRANO, Directrice des

actions éducatives de Droit d'Enfance et M. Emile DIARRA, Chef de service MECS et Mme Maria-Veronica LAURA, Psychologue en MECS

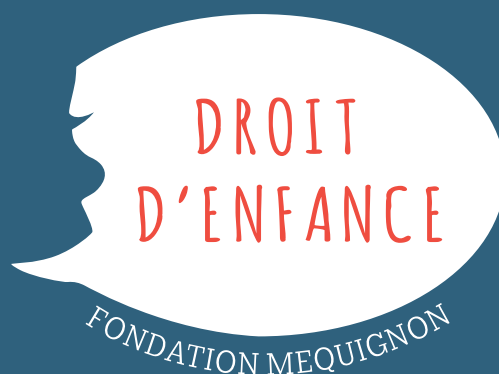
L'EXPÉRIENCE DU QUÉBEC ET LES AXES DE PRÉVENTION DÉVELOPPÉS

Intervenant - Mme Pina ARCAMONE, Directrice de Réseau Enfants-Retour



LA FUGUE EST, EN GÉNÉRAL, DE COURTE DURÉE MAIS ELLE PEUT SE TRANSFORMER EN UNE VÉRITABLE ERRANCE ET SE PROLONGER PENDANT PLUSIEURS SEMAINES, VOIRE PLUSIEURS MOIS... SEUL 30% DES JEUNES FUGUEURS SONT RETROUVÉS DANS LES PREMIÈRES 48H.

FONDATION POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
- RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE -



76 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE
92240 MALAKOFF

Accueil Droit d'Enfance

contact@droitdenfance.org
+33(0)1 83 75 35 53

Communication

Partenariats - Donateurs

communication@droitdenfance.org
+33(0)9 70 75 09 50

 **116 000**
ENFANTS DISPARUS

contact@116000.fr
+33(0)1 83 01 00 77



iss-ssi-france@droitdenfance.org
+33(0)1 83 01 00 70